CAROCANE

Le magazine des professionnels de la canne à La Réunion

No 61 - Avril 2026 - 2€

TRAVAUX, ENTRETIEN, DÉCLARATIONS… LES BONS RÉFLEXES PENDANT L'INTERCAMPAGNE

Dossier page 14









Page 4

Plan de relance : déjà 8,5 millions d'euros décaissés

Page 13

Amenda, nouvel outil d'aide à la fertilisation

Cahier Technique

Comment est mesurée la richesse de la canne

SOMMAIRE

04 **PLAN DE RELANCE**
Déjà 8,5 millions d'euros décaissés

06 **CAMPAGNE 2025 :**
Premier bilan

07 **AGROFERT'ÎLES**

08 **ACTUALITÉS**
On vote le 26 avril

10 **PARCELLES DE DÉMONSTRATION**
Gestion de la paille

12 **RÉSULTAT DES ESSAIS SUR LA VOLATILISATION DE L'AZOTE**

13 **AMENDA, NOUVEL OUTIL D'AIDE À LA FERTILISATION**

14 **DOSSIER**
Les bons réflexes pendant l'intercampagne

23 **MÉTIER**
Estelle Deniel, formatrice

CT **CAHIER TECHNIQUE**
La mesure de la richesse de la canne

LA FILIÈRE CANNE-SUCRE SUR INTERNET

Sur www.sucre.re Vers une IGP pour le sucre de La Réunion

La filière canne-sucre réunionnaise vient de franchir une étape décisive dans son ambition d'obtenir l'Indication Géographique Protégée (IGP) pour le « Sucre de l'île de La Réunion ». Par un arrêté ministériel publié au Journal officiel le 1er février 2026, l'État français a homologué le cahier des charges de cette appellation, ouvrant la voie à l'examen du dossier par la Commission européenne.

« *Cette avancée marque l'aboutissement de plusieurs années de travail collectif* », indique Sylvie Le Maire, présidente de l'Association pour la Valorisation des Sucres de l'île de La Réunion constituée à cet effet et qui regroupe producteurs, industriels et conditionneurs.

L'IGP constitue un label européen de qualité et d'origine, offrant aux consommateurs la garantie d'un produit réalisé dans le strict respect d'un cahier des charges faisant l'objet de contrôles par un organisme indépendant. Le projet de la filière canne-sucre de La Réunion se distingue par son ambition de valoriser l'ensemble de la chaîne de production : de la culture de la canne jusqu'à la transformation en sucre et sa commercialisation.

Cette démarche vise à sécuriser la réputation des sucres réunionnais, à souligner la qualité de leur fabrication et à protéger un patrimoine agricole profondément ancré dans l'histoire du territoire. Au-delà du symbole, l'IGP offrirait un atout stratégique pour renforcer la compétitivité du sucre réunionnais sur le marché européen, basée sur une production durable et un héritage culturel transmis depuis des générations.

Plan de relance : informations et témoignages

Retrouvez des informations sur le plan de relance et des témoignages de planteurs qui ont bénéficié de ces mesures sur le site FaceBook de l'interprofession.

Carocanne n°61 Mars 2026
La revue Caro Canne est une publication de l'ARTAS. Editée dans le cadre des actions du Rita Canne Réunion, elle bénéficie du soutien financier du FEADER.

Directeur de publication
Bernard Siegmund, président de l'ARTAS

Coordinateur de l'édition
Gwenn Bourgaut

Coordinateur de la rédaction
Bernard Grollier

Rédacteurs
Jéromine Doux, Bernard Grollier, Benjamin Postaire

Photographies
Jean-Marc Grenier, ARTAS
AS Bender (Cahier technique, pp. I, III, IV et V)

Partenaires
ARTAS, eRcane, Cirad, Chambre d'agriculture, CTICS, Tereos OI

Conception et réalisation
HTC

Impression
XXX : XXX

Information et abonnement
Artas C/o eRcane
BP 60315 - 29, rue d'Emmerez de Charmoy
97494 Sainte Clotilde Cedex
Tel : +262 (0)262 28 21 29
contact@carocanne.re
bourgaut@ercane.re



La Réunion : une qualité de sucre reconnue.



Remonter la pente

Un an après le passage de Garance, la filière sort d'une période pendant laquelle les éléments ne l'ont pas épargnée. Entre cyclone et sécheresse, la production de canne a été sévèrement touchée. D'autres cultures ne se seraient sans doute pas relevées d'une telle série de chocs. Il convient de souligner une nouvelle fois l'exceptionnelle résistance de la canne à sucre à ce type d'aléas. Malgré les énormes dégâts provoqués par Garance, principalement sur les champs du nord-est mais aussi dans d'autres zones, de manière plus localisée, les résultats de la campagne 2025 sont ainsi supérieurs aux prévisions initiales, tout au moins en tonnage.

La canne est certainement la culture tropicale la mieux adaptée aux conditions naturelles de La Réunion. Quand elle traverse une crise, elle trouve toujours des soutiens publics pour l'aider à surmonter l'obstacle. La mobilisation suscitée par les Etats Généraux organisés en juin 2026 en fut une nouvelle preuve. Cette volonté de rebond exprimée sans réserve à cette occasion tarde toutefois à se traduire en actions.

Or, il n'y a pas de temps à perdre. Nous ne devons pas seulement compter sur des conditions climatiques plus favorables pour faire remonter la production. La réflexion de fond menée lors de la préparation des Etats Généraux a permis de dresser la longue liste des sujets problématiques auxquels il faut trouver des solutions. La maîtrise de l'enherbement, le développement de la mécanisation et de l'irrigation, la reconquête du foncier… La feuille de route en cours d'élaboration doit être finalisée et mise en œuvre au plus vite.

Le plan de relance des tonnages initié fin 2023 permet déjà à de nombreux planteurs d'améliorer leur itinéraire technique ou de remettre en valeur des terres en friches ou mal exploitées. Ces efforts doivent être encouragés, amplifiés et portés par une dynamique plus large et plus forte.

Le paiement de la canne, qui fera l'objet de négociations pour élaborer la prochaine Convention, n'est qu'un des points à traiter pour redonner confiance aux planteurs dont les exploitations sont les plus affaiblies et qui doutent de leur avenir. L'attentisme ne doit pas être de mise, tous les leviers possibles doivent être actionnés pour aller de nouveau de l'avant.

Les producteurs de canne ont la chance de pouvoir se reposer sur une Convention négociée avec tous les partenaires de la filière qui leur donne la garantie d'écoulement de la totalité de la production, à un prix convenu pendant six ans. Aucune autre filière agricole locale ne bénéficie d'une telle visibilité. Elle doit inciter à préparer la suite.

L'intercampagne est aussi favorable à l'action, à une période où les interventions au champ sont moins intenses ; même si la progression de l'enherbement, conséquences des restrictions grandissantes à l'utilisation de produits herbicides, nécessite une vigilance de tous les instants et des travaux supplémentaires de désherbage de plus en plus fréquents… Le dossier de ce numéro de Caro Canne est ainsi consacré aux bons réflexes à avoir en attendant le début de la coupe. Entretenir son matériel, préparer ses projets d'amélioration foncière, de plantation, rechercher des coupeurs… Mais aussi se mettre à jour sur le plan administratif et à se préparer aux contrôles, pour éviter de douloureuses pénalités qui viendraient en réduction des aides.

Enfin, nous vous invitons à cocher une date sur votre agenda : celle du 18 juin prochain. Comme en 2024, le Rita Canne organise ce jour-là, à La Mare la deuxième édition des Agrofert'îles Canne. Tous ces sujets seront bien sûr évoqués et nous espérons que cette manifestation suscitera un engouement au moins équivalent à celui d'il y a deux ans !

BERNARD SIECMUND
PRÉSIDENT DE L'ARTAS



Retrouvez tous les numéros en version numérique du magazine sur le site :

www.carocanne.re

Le magazine Carocanne est cofinancé par le FEADER, dans le cadre du PSN 2023-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Plus de 22 millions d'euros décaissés

L'interprofession poursuit la mise en œuvre du plan de relance des tonnages, lancé en octobre 2023, en mettant l'accent sur la reconquête des terres en friches, la plantation et l'irrigation.

29 millions d'euros. C'est l'enveloppe financière du plan de relance des tonnages mise en place par l'interprofession depuis octobre 2023. « *Planteurs et industriels ont constitué à parts égales un socle financier dont une partie, 4 millions d'euros, a servi de garantie pour lever, auprès des banques, une trésorerie annuelle de plus de 16 millions d'euros* », précise Florent Thibault, co-président du CPCS.

« *Sur les 3 dernières campagnes, le montant total décaissé dans le cadre du plan s'est élevé à plus de 22 millions d'euros* ». « *Le plan de relance a deux grands objectifs : apporter une aide directe permettant de limiter le coût des intrants et accompagner les planteurs dans leurs difficultés à investir, pour améliorer leur itinéraire technique* ». Concrètement, il s'agit d'apporter aux planteurs la trésorerie dont ils ont besoin au bon moment pour compenser les délais administratifs relatifs aux versements des fonds, notamment européens.

Aide à l'achat d'intrants : 1 800 bénéficiaires par an depuis 2023

Premier et principal volet du plan de relance : l'aide à l'achat d'intrants. Une aide non remboursable de 190 euros par hectare pour les 10 premiers hectares et de 100 euros par hectare supplémentaire, pour l'achat de fertilisants. Son objectif : limiter l'impact de la forte hausse du coût des engrais ces dernières années. L'aide a été largement sollicitée par les planteurs, l'enveloppe dédiée ayant été presque totalement consommée lors des deux dernières campagnes.

Pour 2024-2025, 1 787 agriculteurs cultivant au total 16 000 hectares en ont bénéficié et 1 596 dossiers ont déjà été déposés pour 2026. « *Il existe trois manières de percevoir cette aide*, détaille Florent Thibault. *Par un remboursement des avances via l'outil Paykan, par un versement directement sur le compte du planteur ou par le paiement des fournisseurs d'intrants* ». Depuis son lancement, la quasi-totalité de la sole cannière a pu bénéficier de cette aide.

Autre mesure du plan de relance : l'aide à la plantation. Celle-ci prend la forme d'une avance remboursable du Feader à hauteur de 3 854,94 euros par hectare. Depuis 2023, plus de 1 500 planteurs ont déjà déposé un dossier pour une surface totale de 3 370 hectares. « *Pour des raisons techniques nous n'avons toujours pas perçu les remboursements attendus du Conseil départemental et de l'Agence de Service et Paiement (ASP), désormais gestionnaires du programme européen,* assure Florent Thibault. *Aujourd'hui, cela représente 9 millions d'euros pour l'interprofession* ».

Un couac qui, fort heureusement, n'impacte pas un autre volet phare du plan de relance : la reconquête des friches et des terres dont les rendements sont inférieurs à 40 tonnes à l'hectare. Cette aide non remboursable a déjà été sollicitée par 200 agriculteurs pour près de 600 hectares à remettre en production, dont 480 hectares de friches. « *Au total, 2,5 millions d'euros y seront consacrés et 1,8 millions d'euros ont déjà été engagés,* précise Florent Thibault. *C'est une aide essentielle pour permettre à ces planteurs de remettre leurs champs à flot, de repartir sur une dynamique positive et de reconquérir des terres agricoles* ».



Relancer les tonnage pour renforcer la filière

Aide à l'irrigation : « Un travail de fourmi »

Un travail de longue haleine et « *structurant pour la filière* », tient-il à préciser.

Le plan de relance propose une aide non remboursable afin de prendre en charge le volume d'eau supplémentaire pour les parcelles insuffisamment irriguées. Une aide de 100% du volume complémentaire la première année, 60% l'année suivante et 40% la 3ème année.

« *Chaque cas est particulier et chaque dossier est étudié en lien avec les techniciens agricoles. Car pour bénéficier de cette aide il faut que l'irrigation soit le dernier facteur limitant* », explique Florent Thibault. Concrètement, il est nécessaire que la lutte contre l'enherbement et la fertilisation soient déjà maîtrisées afin que le volume d'eau supplémentaire consacré à l'irrigation soit véritablement efficace. « *C'est un travail de fourmi mené en partenariat par Tereos en lien avec la Chambre d'agriculture, le CTICS et la Saphir* ».

Dernier volet du plan de relance, l'apurement des dettes sociales. Un enjeu majeur puisqu'il est impératif d'être à jour de ses obligations sociales pour être éligible aux subventions du Feader. C'est pourquoi l'interprofession a mis en place une avance remboursable pour financer les dettes sociales des agriculteurs. Celles-ci sont alors ventilées sur trois ans et retenues sur les livraisons de cannes. « *Une convention a été signée avec la CGSS et des premiers dossiers sont validés* », précise le co-président du CPCS.

« *Nous venons de passer deux années très compliquées, principalement à cause d'événements climatiques sur lesquels nous n'avons pas de prise,* conclut-il. *En revanche, le plan de relance nous permet d'agir d'un point de vue structurel. Il ne doit pas être considéré par les planteurs comme une simple opportunité financière mais comme un levier de productivité pour relancer durablement leur exploitation* ».

À Pierrefonds, 3,9 hectares rendus à la canne

Grâce à une aide de près de 12 000 euros, Bernard Balzanet a pu planter 3,9 hectares de cannes, sur un terrain en friche.

En 2024, Bernard Balzanet a pris une parcelle de 3,9 hectares à Pierrefonds, près du littoral. Des terres en friche sur lesquelles il restait quelques cannes, mais où les adventices se multipliaient, faute d'entretien. « *Quand je suis arrivé, il y avait des herbes partout. Quelques mois plus tard, je replantais 2,3 ha* », raconte l'agriculteur, qui a encore replanté 1,6 ha l'année suivante.

Pour planter ses cannes, Bernard Balzanet a bénéficié de l'aide à la remise en culture des friches, dans le cadre du plan de relance des tonnages. Un fonds est dédié au « recyclage des friches », qui permet de financer la réhabilitation de terrains abandonnés ou sous-utilisés afin de leur redonner une vocation économique, agricole ou environnementale. Au total, l'agriculteur a perçu près de 12 000 euros pour réhabiliter ses 3,9 ha. Soit un peu plus de la moitié de la somme engagée. « *J'avais déjà 10 ha à La Ravine-des-Cabris et sur la Ligne Paradis mais je voulais étendre mon exploitation* », souligne l'agriculteur de 55 ans, qui, sans cette aide, n'aurait pas pu assumer la totalité de l'investissement.

160 tonnes sur 1,5 ha

À Pierrefonds, il a planté uniquement la variété R570 « *résistante* » selon lui. Car son terrain, à l'ensoleillement important, est très exposé au vent, souligne Bernard Balzanet, qui a planté des variétés comme la R582, R575, R584 et R579 sur ses autres parcelles.

Lors de sa première récolte, à l'occasion de la dernière campagne sucrière, Bernard Balzanet a coupé environ 1,5 ha pour un rendement de 160 tonnes sur son nouveau terrain. « *Les autres cannes n'avaient pas fini leur croissance* », souligne-t-il. Sur la totalité de ses parcelles, le cannier, installé depuis 1996 à Saint-Pierre, a récolté 1 120 tonnes en 2025. « *Garance a fatigué nos cannes, j'ai eu beaucoup de pertes. J'ai perdu au moins 30 % des cannes des anciennes parcelles* », souligne l'agriculteur qui s'inquiète par ailleurs de voir les mauvaises herbes se développer sur sa nouvelle parcelle. « *Je n'ai pas trop de souci sur les autres terrains mais à Pierrefonds, il faut traiter régulièrement, sinon on est envahi.* »



Bernard Balzaneta replanté presque 4 hectares grâce au plan de relance

Tonnage au plus bas pour la deuxième campagne consécutive

Après le cyclone Belal et la sécheresse en 2024, la production de canne a été touchée en 2025 par un choc climatique majeur : le cyclone Garance. Avec 1,135 million de tonnes, le bilan 2025 est aussi catastrophique que celui de la campagne précédente.

La date du 28 février 2025 restera durablement ancrée dans les mémoires du nord et de l'est de La Réunion. Ce jour-là, le cyclone Garance atterrit sur La Réunion et dévaste le nord et l'est de l'île, plus particulièrement de Sainte-Marie à Saint-Benoît, puis ressort en mer au niveau de Saint-Louis. Il s'agit du cyclone le plus puissant à toucher cette partie de La Réunion depuis Jenny en 1962. Les dégâts sont majeurs dans les champs du nord et de l'est et se traduisent, en fin de campagne, par des tonnages historiquement bas et des richesses en chute libre dans les zones où les vents ont soufflé le plus violemment.

Même si l'ouest et le sud ont été moins touchés, les tonnages n'y ont que modestement remonté par rapport à 2024, elle-même la plus mauvaise campagne de la période moderne. « *Nous avons enregistré beaucoup de disparités entre les zones, sans doute sous l'effet de couloirs de vent,* commente Mathieu Méralikan, responsable agricole du bassin du Gol pour Tereos. *L'impact cyclonique a été limité à Bassin Martin, Bassin Plat ou Stella, plus marqué à Tamarins* ».

Globalement, les résultats du bassin du Gol sont toutefois supérieurs aux prévisions initiales, grâce à des pluies de début de campagne qui ont permis une reprise de croissance.

La campagne 2025 en chiffres

	Tonnage moyen		Richesse moyenne	
	2015-2024	2025	2015-2024	2025
Secteur de Bois-Rouge	820 290	565 600	13,06	10,35
Secteur du Gol	744 740	569 700	13,47	12,92
Total Île	1 565 020	1 135 300	13,26	11,59

	Tonnage moyen	Tonnage	Richesse moyenne	Richesse
Nord et Est	2015-2024	2025	2015-2024	2025
Ravine-Glissante	103 000	68 370	12,79	11,03
Beaufonds	226 030	161 010	13,65	10,40
Pente-Sassy	110 800	75 110	13,73	10,16
Total (Bassin de Beaufonds)	439 840	304 490	13,47	10,48
Bois-Rouge	329 366	261 106	12,48	9,96
Grand-Prado	24 204	14 085	13,17	9,92
Total (Bassin de Bois-Rouge)	354 170	261 106	12,53	9,96
Ouest				
Grand-Pourpier	26 270	21 090	13,31	13,10
Tamarins	55 760	47 620	13,27	13,17
Stella	71 650	51 470	13,42	13,36
Total (Bassin de Savanna)	153 680	120 190	13,35	13,24
Sud				
Le Gol	123 300	89 070	13,79	13,03
Casernes	215 670	162 740	13,72	13,17
Total (Bassin du Gol)	338 980	251 810	13,74	13,12
Grand-Bois	151 090	113 090	13,23	12,83
Langevin	127 260	84 570	13,11	13,12
Total (Bassin de Grand-Bois)	278 350	197 660	13,18	12,48

Source : CTICS – données tonnage arrondies à la dizaine, ndlr

600 apprenants aux Agrofert'îles Junior 2025

Les 20 et 21 novembre dernier, près de 200 intervenants ont animé des ateliers à destination des apprenants de l'enseignement agricole, au lycée de Saint-Paul.

« *Quand on va couper la canne, on va produire un résidu bien utile : la paille. Si on la laisse au sol, elle va permettre de retenir l'humidité, et en se décomposant, elle va nourrir le sol et servir de fertilisant.* » Dans le cachalot-expo du Syndicat du sucre, Geoffrey Leduc met l'accent sur l'économie circulaire de la filière, face à une dizaine d'élèves du collège des Tamarins, à Saint-Pierre. Comme lui, près de 200 intervenants professionnels ont participé aux Agrofert'îles Junior 2025, les 20 et 21 novembre au lycée agricole de Saint-Paul. Le but : présenter les métiers de la filière agricole à près de 600 apprenants, mais aussi les innovations du secteur, les dernières avancées scientifiques, les techniques adaptées au contexte réunionnais.

« *J'ai appris plein de choses,* confie Lucile Dijoux, *en classe de 4ème, je ne savais pas qu'on réutilisait les résidus de la canne.* » Pour son enseignante, Estelle Feuillerac, référente développement durable de l'établissement, « *l'intérêt de cette journée est de voir comment l'agriculture peut être raisonnée, en réutilisant les résidus de production mais aussi en limitant l'usage des intrants chimiques.* » Afin, notamment de « *susciter des vocations chez les élèves.* »

Pour Amandine Barbin, communicante au sein du Syndicat, qui participe aux manifestations agricoles, l'intérêt est de permettre aux Réunionnais de mieux comprendre ce qu'est la canne. « *Nous voulons replacer cette culture dans notre paysage que ce soit économiquement, socialement ou écologiquement.* » Et l'enjeu est de taille. « *90 % des élèves que nous rencontrons ne veulent pas travailler dans la canne, qui souffre parfois d'une image assez négative. Notre but est d'ouvrir les perspectives* », poursuit Amandine Barbin.

« Pousser les jeunes à la réflexion »

Sur le stand voisin, Vladimir Barbet-Massin, responsable de la mécanisation à eRcane, présentait les outils permettant aux agriculteurs d'augmenter l'efficacité des opérations culturales liées aux herbicides ou aux engrais, et de gagner du temps. « *Je reçois surtout des jeunes apprenants, et leurs pratiques sont souvent similaires à celles de leurs parents. Ils ne se demandent pas toujours pourquoi ils utilisent telle ou telle technique. Mon but est de les pousser à la réflexion* », précise-t-il.

La Chambre d'agriculture était également présente, notamment pour présenter son logiciel de gestion de l'irrigation de la canne à sucre. « *Il faut sensibiliser les jeunes dès le plus jeune âge,* estime Frédéric Aure. *D'autant que notre territoire connaît un problème grandissant concernant l'accès à l'eau, avec des déficits de précipitations de plus en plus importants* ». Non loin, le CTICS présentait l'ensemble des données techniques acquises dans le cadre d'expérimentations sur la fertilisation, sous forme de jeux aux apprenants. Pour Olivier Payet, l'objectif était ainsi de « *sensibiliser à l'importance d'analyser son sol et de son environnement proche - prendre en compte la présence d'un élevage par exemple - pour mieux connaître les besoins de la canne.* » Pour le coordinateur du service expérimentation du CTICS, l'idée est ainsi de mieux valoriser les ressources du territoire, en complétant seulement avec les fertilisants minéraux importés.

Agrofert'îles Canne : deuxième édition le 18 juin 2026

Déjà en juin 2024, une première édition des rencontres professionnelles Agrofert'îles dédiée à la canne avait eu lieu sur le site d'expérimentation du Cirad, à La Mare (Sainte-Marie). Au programme : 10 villages regroupant plus de 30 ateliers et démonstrations sur les variétés, le désherbage, l'irrigation, la fertilisation, la récolte, la lutte bioagresseurs, la sécurité, l'emploi... La préparation de la deuxième édition est lancée : elle aura lieu le 18 juin prochain, sur le même site.





Commissions Mixtes d'Usine : vote le 28 avril

Les élections des représentants des producteurs de canne aux commissions mixtes d'usine (CMU) se tiendront le mardi 28 avril 2026. Voici quelques informations pratiques.

Mardi 28 avril 2026, le CPCS organisera les élections professionnelles des représentants des producteurs de canne à sucre aux commissions mixtes d'usine, avec le concours du CTICS et de la DAAF. Ces instances interprofessionnelles de premier niveau existent dans chaque bassin cannier pour organiser la mise en œuvre de la campagne canne et faciliter la concertation entre les industriels et les planteurs.

Les listes électorales provisoires sont affichées dans les pôles canne, et à la DAAF, depuis le 9 mars 2026. La liste définitive des électeurs sera ensuite affichée au moins quinze jours avant le vote, dans les Pôles canne, à la DAAF de Saint-Denis et celle de Saint-Pierre. Un arrêté préfectoral a fixé début mars les modalités de l'élection.

Seront électeurs les producteurs éligibles aux aides de l'État pour la canne à sucre, au titre de la campagne 2025-2026. Les électeurs pourront voter dans l'un des deux collèges distincts déterminés selon le tonnage livré durant la campagne 2025 : celui des livreurs de plus de 700 tonnes et ceux de moins de 700 tonnes.

Les opérations de votes se tiendront le mardi 28 avril de 8h à 16h, dans les Pôles canne de Bois Rouge, Tamarins, Le Gol, Casernes et Langevin, ainsi qu'à la mairie annexe de Grands-Bois, à celle de de Sainte-Anne et dans la salle « Rose des îles » de Sainte-Rose. Le vote par correspondance, ou par procuration, ne sera pas autorisé.

Les électeurs devront se munir pour le vote, d'une pièce d'identité valide et de leur numéro de planteur CTICS. Pour les formes sociétaires, la présentation d'un justificatif au nom de la société (extrait de K-bis, mandat de désignation du conseil d'administration de la société, ou autre justificatif) sera demandée.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DAAF (Service de l'économie agricole et filières : F. de Bailliencourt, tél. 0262 30 89 48, A. Jardinaud, tél. 0262 30 89 29).

Variétés, plantations: les techniciens en séminaire

Les techniciens agricoles de la Chambre d'agriculture, du CTICS, d'eRcane et de Tereos suivent depuis l'année dernière un séminaire organisé en cinq sessions et consacré aux variétés et à la plantation.

L'opération avait commencé en mai 2025 avec une session dédiée à l'hybridation, première étape de la sélection variétale. Elle s'est poursuivie le 27 novembre par une matinée consacrée à la plantation, au GoI. Après une première partie théorique dispensée dans les locaux de Tereos, les participants se sont déplacés sur la station eRcane du GoI.

Sur le terrain, ils ont reçu diverses « piqûres de rappel » technique sur les bonnes pratiques de plantation et les erreurs à éviter. Les conseils prodigués par Olivier Payet (CTICS) et Vladimir Barbet-Massin (eRcane) ont porté sur de nombreux points. A commencer par la qualité des boutures : si ces dernières ont des yeux abîmés, des ailerons ou autres défauts, même en doublant leur nombre dans le sillon des trous seront constatés dans le rang au moment de la germination. Une bonne bouture compte en général trois/quatre yeux, la bonne densité dans le sillon est de cinq boutures par mètre linéaire. Au moment du rebouchage, la couche de terre remise sur les boutures ne doit pas être trop fine, ni trop importante. La bonne épaisseur de terre se situe entre 5 et 10 centimètres.

La présentation de la reboucheuse mécanique adaptée par eRcane a suscité l'intérêt des participants, notamment en raison des gains de temps qu'elle génère : en fonction de la longueur des rangs, elle peut reboucher un hectare de plantation en une à trois heures, tout en distribuant le Betel et l'engrais de fond dans le sillon.

Le séminaire se poursuit fin mars avec une séquence consacrée aux maladies et aux ravageurs de la canne. Deux dernières sessions, sur le sélection et la diffusion variétale, seront ensuite programmées.

Utilisation des herbicides : un registre numérique bientôt obligatoire

Une nouvelle réglementation s'appliquera à compter du 1er janvier 2027 : le registre des utilisations de produits phytopharmaceutiques dans chaque exploitation agricole devra être tenu de façon numérique.

Le 1er janvier 2027, il ne suffira plus de noter, à la main sur son carnet de culture, les informations sur chaque application de produits chimiques dans ses champs. Ces données devront être enregistrées et conservées sous forme électronique, dans un format qui les rend lisible automatiquement par des logiciels et des ordinateurs.

L'entrée des données sur chaque traitement dans ce registre numérique pourra être faite au plus tard le 31 janvier de l'année suivant celle du traitement, entre le 1er janvier 2027 et le 1er janvier 2030. À partir de janvier 2030, chaque utilisation de produit devra être détaillée en format électronique dans un délai maximal de 30 jours.

Il devra être mentionné sur le registre, pour chaque intervention :

- la date du traitement
- la culture ou la parcelle concernée
- le nom du produit phytosanitaire utilisée et son autorisation de mise en marché
- la dose appliquée
- la surface traitée
- ainsi que toute information complémentaire exigée par la réglementation en vigueur à date.

« *Bien que l'obligation entre en vigueur au 1er janvier 2027, il est recommandé d'anticiper cette transition afin de garantir une mise en conformité progressive et sécurisée et d'assurer une continuité dans la tenue du registre* », indique la Daaf.

Carocanne tiendra ses lecteurs informés des modalités de mise en place de ce registre numérique. L'arrêté ministériel du 24 décembre 2025 relatif à la tenue de ce registre est consultable sur www.legifrance.gouv.fr.



Produits autorisés : le point

Le Prowl 400 bénéficie d'une dérogation permettant sa mise en vente jusqu'au 18 juillet 2026. Il s'agit pour l'heure du seul herbicide de prélevée autorisé en canne à sucre. Le Merlin Flexx avait obtenu une période dérogatoire d'utilisation qui s'est achevée le 8 mars 2026.

Parmi les herbicides de postlevée, l'actualité concerne l'Onyx, qui a obtenu une dérogation d'utilisation pendant 6 mois à partir du 1er août 2025. Cette dérogation prend fin le 30 mars 2026.

Rien à signaler en revanche pour le Chardol 600, le Starane 200, le Banvel 4S, le Callisto et le Callisto Plus.

Retrouver le tableau des herbicides homologués en canne à sucre, régulièrement actualisé, sur le site internet de Caro Canne : www.carocanne.re

Les ventes de produits phytosanitaires en baisse continue

Les ventes de produits phytopharmaceutiques ont baissé pour la troisième année consécutive, en 2024, à La Réunion. Les données issues de la banque nationale de ventes par les distributeurs agréés (BNV-D) et rapportées par une note de conjoncture d'Agreste indiquent qu'environ 135 tonnes de substances actives ont été commercialisées en 2024, contre 159 tonnes en 2023 (-15%) et 208 tonnes en 2021 (-35%).

« *C'est le niveau le plus bas depuis la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan Ecophyto en 2009* », souligne Agreste. Le retrait de l'usage sur canne à sucre des produits à base de S-metolachlore est un des facteurs principaux de cette baisse, tout comme la diminution des surfaces agricoles traitées, en lien avec le recul de la sole cannière, ainsi que la sècheresse de 2024 qui a pu limiter la pousse des adventices et le développement des ravageurs. La modification des pratiques agricoles contribue également à cette baisse des ventes. Les herbicides restent majoritaires parmi les familles de produits commercialisés, avec près de 80 % des ventes en 2024, loin devant les fongicides et les insecticides. Cette part reflète l'importance de la culture de canne à sucre dans l'agriculture réunionnaise, le désherbage chimique étant encore la solution privilégiée par les planteurs. « *Le retrait de la molécule S-metolachlore en 2024 a contribué à renforcer l'usage du glyphosate, qui représente 35% des ventes en 2024, contre 25% en moyenne depuis quinze ans* », note Agreste.



Paille contre adventices : la méthode promue par Yvrin Rivière progresse

David Fontaine est parvenu à diviser par deux la quantité d'herbicides sur ses parcelles. Depuis quatre ans, il applique la méthode de gestion de la paille de canne approfondie par Yvrin Rivière, technicien à la Chambre d'agriculture.

À Manapany-les-Bains, David Fontaine sillonne sa parcelle de 3 ha en observant les 15 centimètres de paille qu'il a sous les pieds. Dans ses rangs, seule une allée sur sept est à nu. Il y a quatre ans, l'agriculteur qui possède également 1,4 ha à Vincendo, a expérimenté la technique d'Yvrin Rivière, technicien à la Chambre d'agriculture. Au moment de la récolte, le planteur laisse toute la paille des cannes qu'il coupe au sol et entrepose les tiges dans une « allée », celle qui sera dégagée lors du chargement. Il précise ainsi : « *Auparavant, je rassemblais la paille au même endroit, il fallait ensuite la répartir sur la parcelle. Avec cette technique, je gagne énormément de temps. Je n'ai plus à manipuler la paille et au lieu de passer du désherbant sur toute ma parcelle, je n'en utilise plus que sur l'allée vide* ».

« *Il faut bien trouver des solutions pour diminuer la charge de travail* », lance l'agriculteur dont le rendement atteint 100 tonnes à l'hectare dans les bas de Saint-Joseph. Grâce à cette technique, la quantité de désherbant utilisée a aussi été divisée par deux.

C'est en voyant le faible taux d'enherbement sur les parcelles paillées d'un agriculteur de Sainte-Rose qu'Yvrin Rivière s'est aperçu de l'intérêt de cette technique. « *J'ai rapidement constaté que dans les rangs où l'agriculteur avait laissé beaucoup de paille, les mauvaises herbes n'avaient pas réapparu. On s'est rapidement rendu compte que cette technique permettait un gain de temps de l'ordre de 60 % sur l'ensemble des opérations techniques, et une réduction des herbicides de 50 à 70 %, générant des économies* », souligne le technicien.

À Langevin, Thierry Lauret, 57 ans, a lui aussi mis en place cette méthode il y a six ans. « *Au départ, j'étais hésitant. Je me demandais si les bourgeons allaient pousser sous la paille. J'ai testé la méthode sur quatre rangs uniquement et finalement, je me suis rendu compte que ça fonctionnait. La croissance est un peu plus lente mais au bout de quelques temps, les cannes de la partie paillée sont aussi grandes que celles de la partie non paillée. Moi, j'ai décidé d'utiliser cette technique sur toute ma parcelle* », détaille l'agriculteur qui possède 5,6 ha.

Efficace à partir de 80 tonnes à l'hectare

Pour Yvrin Rivière, la méthode fonctionne surtout lorsque le rendement est d'au moins 80 tonnes à l'hectare, sur les parcelles non mécanisées, et qu'il n'y a pas trop de mauvaises herbes au moment où l'on vient couper la canne. Thierry Lauret mécanise une partie de sa récolte, son rendement est de 75 tonnes à l'hectare. « *Cela fonctionne mieux sur les parties où la coupe est manuelle,* concède-t-il. *Et forcément, plus il y a de cannes, plus il y a de paille. Mais j'ai quand même divisé ma quantité de désherbant par trois et j'ai une bonne épaisseur de paille* », précise l'agriculteur qui voit, lui aussi, principalement des lianes sur sa parcelle.

22 agriculteurs conquis par la méthode

Dans la région de Saint-Joseph, ils sont 22 à avoir mis en place la technique promue par Yvrin Rivière. La plus petite exploitation qui l'utilise, basée à Langevin, récolte en moyenne 350 tonnes de cannes. La plus grosse, à Manapany-les-Bains, produit chaque année 3 000 tonnes. «*Au départ, on me disait que la technique ne fonctionnait que sur les petites parcelles. Finalement, on s'est perfectionné et on se rend compte qu'elle est aussi intéressante sur les grosses exploitations. Et grâce au gain de temps que la technique génère, les agriculteurs peuvent encore récolter à la main* », souligne Yvrin Rivière, qui préconise de laisser un rang libre sur 5 ou 7 et accompagne les agriculteurs en assurant un suivi de leurs exploitations.



Gestion de la paille : journée du 30 octobre à Manapany

Convaincre les planteurs par l'exemple

Pour essaimer sa pratique de lutte contre les mauvaises herbes, Yvrin Rivière organise des journées autour de l'enherbement sur des parcelles d'agriculteurs déjà convaincus

Susciter l'intérêt des planteurs pour répandre la méthode : c'est tout l'enjeu pour Yvrin Rivière. Le 30 octobre dernier, le technicien de la Chambre d'agriculture organisait une matinée consacrée à la gestion de la paille sur la parcelle de David Fontaine, avec des agriculteurs du Sud. Au programme : présentation de la méthode, démonstration avec des agriculteurs volontaires de coupe puis d'épaillage et démonstration de désherbage de l'interrang sans paille avec un pulvérisateur à dos. « *Aujourd'hui, seuls des planteurs de Saint-Joseph ont mis en place cette méthode de gestion d'enherbement. Nous aimerions qu'ils soient plus nombreux et que d'autres agriculteurs de l'île s'y intéressent* », précise Yvrin Rivière qui aimerait également que d'autres techniciens, installés dans d'autres zones géographiques, s'emparent de la technique pour convaincre des planteurs de la mettre en pratique.

Car pour lui, cette méthode peut aussi améliorer le rendement, notamment après deux campagnes sucrières catastrophiques, liées aux passages des cyclones Belal et Garance. « *On constate que lors des campagnes sucrières, les agriculteurs n'ont pas le temps de désherber et de fertiliser leurs parcelles. Notamment à cause du manque de main d'œuvre,* souligne-t-il. *Pourtant, on sait qu'il faut, dès la récolte, préparer la future campagne. Si on attend, les adventices se répandent, et il est trop tard pour s'en débarrasser.* » Les mauvaises herbes concurrencent alors directement les cannes pour l'eau, la lumière et les nutriments, ce qui réduit leur croissance et leur rendement.

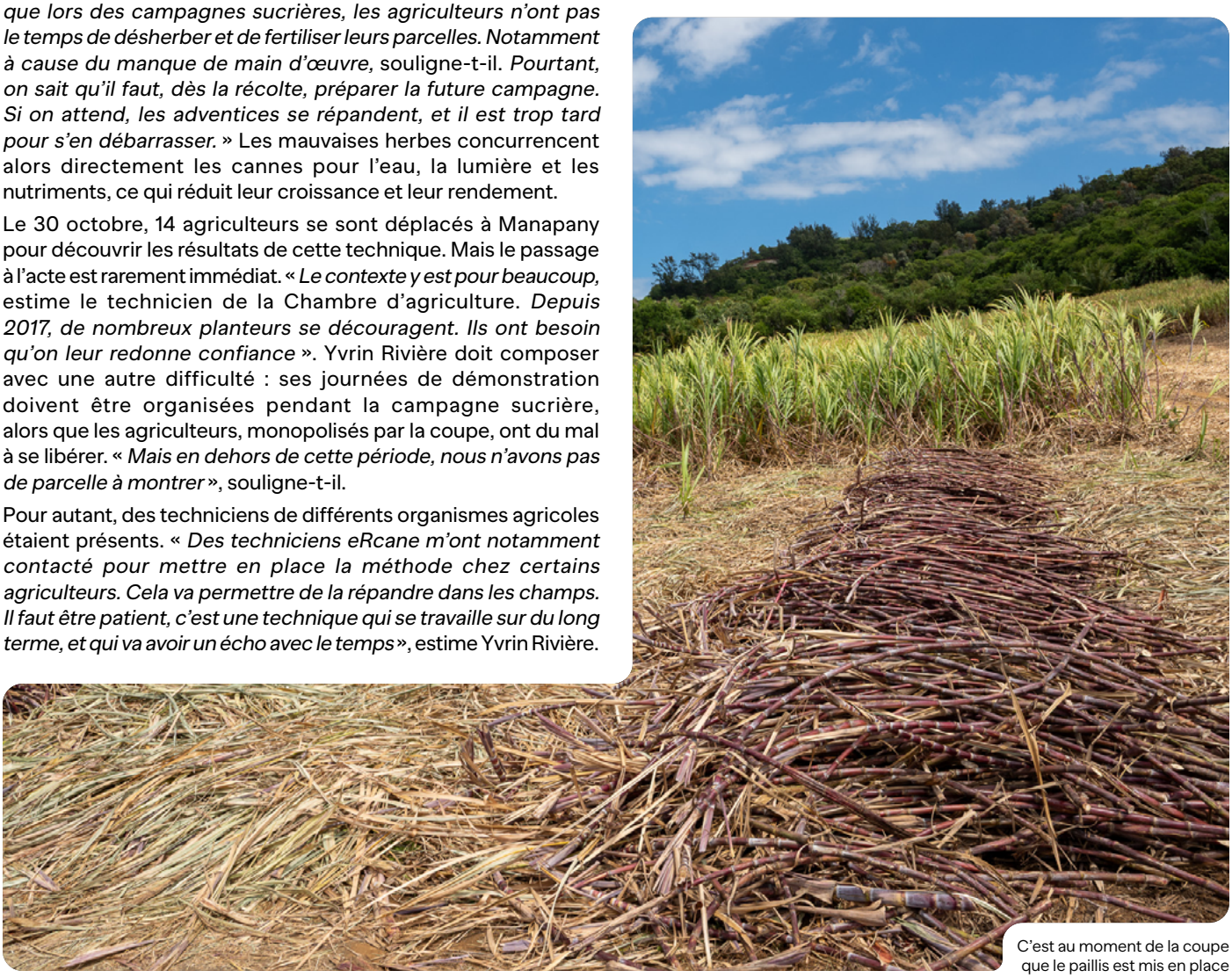
Le 30 octobre, 14 agriculteurs se sont déplacés à Manapany pour découvrir les résultats de cette technique. Mais le passage à l'acte est rarement immédiat. « *Le contexte y est pour beaucoup,* estime le technicien de la Chambre d'agriculture. *Depuis 2017, de nombreux planteurs se découragent. Ils ont besoin qu'on leur redonne confiance* ». Yvrin Rivière doit composer avec une autre difficulté : ses journées de démonstration doivent être organisées pendant la campagne sucrière, alors que les agriculteurs, monopolisés par la coupe, ont du mal à se libérer. « *Mais en dehors de cette période, nous n'avons pas de parcelle à montrer* », souligne-t-il.

Pour autant, des techniciens de différents organismes agricoles étaient présents. « *Des techniciens eRcane m'ont notamment contacté pour mettre en place la méthode chez certains agriculteurs. Cela va permettre de la répandre dans les champs. Il faut être patient, c'est une technique qui se travaille sur du long terme, et qui va avoir un écho avec le temps* », estime Yvrin Rivière.

Effets positifs, effets négatifs

Selon une étude menée par Albioma, en partenariat avec le Cirad et eRcane, pour analyser les effets de la paille de canne laissée au sol après la récolte, la paille restitue beaucoup de potassium, qui alimente le sol et la plante, ainsi qu'un peu d'azote et de phosphore. Elle nourrit le sol à long terme. La paille participe au stockage du carbone et a des effets très positifs sur la vie du sol. Elle améliore sa structure, freine l'érosion, améliore l'infiltration de l'eau et réduit l'évaporation. Elle favorise également la vie dans le sol. Une enquête restreinte, menée auprès de 128 planteurs a montré que 62 % d'entre-eux épaillent tout ou partie durant le cycle, et que 57 % en exportent à la récolte hors du champ.

Mais des effets négatifs sont également à noter. Les micro-organismes présents dans la paille captent par exemple jusqu'à 20% de l'azote des engrais. Quant à ses effets sur les rendements, ils peuvent être très variables. Ils sont très positifs en zones sèches, et un peu moins en zones fraîches où la paille peut gêner la levée. Il est donc important de conserver une part de la paille au champ, pour les effets positifs apportés sur la fertilité et la maîtrise de l'enherbement.



C'est au moment de la coupe que le paillis est mis en place

Des essais pour mesurer la volatilisation des fertilisants azotés

Le Cirad, eRcane et le CTICS ont mené un essai sur la volatilisation de l'azote présent dans différents fertilisants minéraux et organiques. Des premiers essais qui en appellent d'autres.

Que reste-il réellement dans le sol une fois qu'un planteur a épandu son fertilisant azoté ? C'est à cette question qu'a souhaité répondre l'étude menée conjointement par le Cirad, eRcane et le CTICS dans le cadre du projet Fertidom. Une étude menée par Maïa Virat dont l'essai s'est déroulé entre août et septembre 2025.

Au total, six fertilisants ont été testés : l'urée, appliquée en surface ou enfouie, le compost de fumier de volaille, le FertilPéï (issu du traitement des boues de la station d'épuration du Grand-Prado), le Ferticycle (fientes de poules granulées), le lisier de porcs et les écumes de sucrerie. Tous les apports ont tous été réalisés en une seule journée, sur des parcelles de 300 m², chaque modalité ayant été répétée trois fois. Durant une journée, une trentaine de personnes se sont mobilisées pour cet épandage sur une surface totale de 6 000 m² à Bel-Air, Sainte-Suzanne.

Des conditions météos difficiles

Les parcelles expérimentales étaient équipées de badges ALPHA (Adapted Low-cost Passive High Absorption) permettant de piéger l'azote sous forme d'ammoniac et de connaître ainsi précisément la quantité d'azote volatilisée après épandage. Les données météo horaires ont été acquises à l'aide d'une station météo appartenant à Bel-Air Plantation, propriétaire des parcelles, complétée d'un anémomètre sonique appartenant au Cirad.

Des conditions météos loin d'être idéales. « *Nous avons eu énormément de vent et de pluie* », assure Amélie Février, responsable du pôle fertilisation et fertilité des sols chez eRcane et qui pilote le projet. Après épandage, des prélèvements de badges ALPHA ont été effectués à J+1, J+3, J+8 et J+20 avant d'être envoyés pour analyse au laboratoire du Cirad de Saint-Denis.

Avec des résultats parfois surprenants. Contre toute attente, ce sont les fientes de poules granulées qui présentent le plus de pertes liées à la volatilisation. Plus attendu, le lisier de porcs est aussi très sensible aux pertes d'azote par volatilisation. Inversement, ce sont les boues de STEP et les écumes de sucrerie qui se sont montrées les moins volatiles.

Un mix urée-Fertilpéi «envisageable»

Dans cet essai, l'azote issu de l'urée a été faiblement volatilisé, contrairement aux résultats obtenus dans l'essai Soere-Pro du Cirad. Les conditions climatiques très humides au moment de l'épandage ont probablement favorisé la dégradation de la bille d'urée et sa dissolution dans la solution du sol, ce qui a limité les pertes par volatilisation.

« *Fertilpéi semble être une bonne alternative, à priori moins volatile que l'urée. Étant moins concentré en azote que l'urée, un mix urée-Fertilpéi pourrait être envisageable pour couvrir les besoins en azote de manière efficace tout en intégrant un souci environnemental, et des préoccupations économiques* », préconise Maïa Virat dans la conclusion de son rapport.

Si ces premiers résultats sont riches d'enseignements, ils ne constituent pas une référence absolue sur la volatilisation, les essais déjà menés sur ce sujet ont montré une forte variabilité d'une année sur l'autre. L'expérience sera donc renouvelée en 2026, très probablement sur d'autres parcelles, si possible moins exposées aux aléas climatiques.

Qu'est-ce que la volatilisation ?

L'azote (N) présent dans les fertilisants est un nutriment essentiel en agriculture, en particulier pour la canne à sucre qui présente des besoins élevés pour produire une biomasse importante, gage d'un bon rendement. Dans les heures et jours suivants son épandage, il évolue en ammoniac et s'échappe en plus ou moins grande quantité dans l'atmosphère. La volatilisation dépend de nombreux facteurs : pH du sol, température, vent, humidité, mais aussi de la nature des fertilisants et leur mode d'épandage. Cette volatilisation réduit la quantité d'azote disponible pour les cultures, représente une perte d'argent nette et participe à la formation de particules fines en s'associant avec des aérosols présents dans l'atmosphère (par ex. ceux issus des gaz d'échappement).



Amenda, le nouvel outil d'aide à la fertilisation

Le Cirad, en partenariat avec eRcane, a développé un nouvel outil de conseil en fertilisation, adapté et personnalisé. Baptisé Amenda, gratuit et disponible en ligne, il succède à Serdaf.

Amenda est la nouvelle amie des planteurs. Ce nouvel outil entièrement gratuit vient remplacer Serdaf (Système expert réunionnais d'aide à la fertilisation). « *Il se base sur les diagnostics de fertilité des sols et permet de proposer des recommandations de fertilisation adaptées aux conditions tropicales* », explique Cécile Nobile, agro-pédologue au Cirad et coordinatrice du projet FertiDom.

Il faut ainsi débuter par un diagnostic de fertilité du sol déterminé par une analyse en laboratoire, suite au prélèvement d'un échantillon au champ. « *Il est important de rappeler que ce prélèvement est effectué par un technicien agricole et que cette analyse de sol conditionne également l'obtention de l'aide à la replantation à laquelle ont droit tous les planteurs* », précise Marion Ramos, agronome spécialisée dans la fertilité des sols et le raisonnement de la fertilisation chez eRcane.

Ajuster les doses optimales

Une fois l'analyse effectuée et la parcelle géolocalisée, Amenda évalue la fertilité du sol et préconise un plan de fertilisation adapté et personnalisé. « *La véritable nouveauté c'est que l'outil ajuste les doses optimales en azote, phosphore et potassium à apporter en fonction des engrais choisis* », assure Cécile Nobile. Effluents d'élevage, engrais commerciaux, engrais verts, résidus urbains ou agro-industriels et produits chaulants, le planteur peut fertiliser ses cultures avec les matières présentes sur son territoire, puis ajuster son plan de fertilisation en fonction.

« *L'autre changement consiste dans le fait que l'outil est beaucoup plus lisible et accessible, grâce notamment à des jauges, des graphiques et des commentaires* », poursuit Marion Ramos. Le planteur souhaitant utiliser Amenda crée un compte gratuitement en ligne et entre les données pour ses parcelles. Celles-ci seront visibles uniquement par lui et les personnes auxquelles il souhaite donner l'accès, par exemple un technicien agricole.

Réduire la dépendance aux engrais minéraux

Si l'outil est déjà très performant, il gagne désormais à être connu et utilisé. « *Les résultats sont probants,* assure Marion Ramos. *Les planteurs qui suivent un plan de fertilisation adapté ont de bien meilleurs rendements et améliorent leur résultat économique, d'autant que les engrais minéraux sont de plus en plus chers et parfois peu disponibles* ».

« *Il y a également un aspect environnemental important,* complète Cécile Nobile. *Optimiser les apports en fertilisants en fonction des besoins réels des cultures et des caractéristiques des sols permet de réduire la dépendance aux engrais minéraux importés tout en améliorant la qualité des sols et la durabilité des systèmes agricoles* ».

L'usage régulier de l'outil Amenda par les planteurs et les techniciens agricoles est aujourd'hui une priorité. Parmi les évolutions envisagées : le développement d'une application mobile permettant d'utiliser l'outil numérique sur le terrain. « *Nous aimerions également l'étendre à d'autres cultures comme la banane ou l'ananas et avons des projets de collaboration dans la zone océan Indien à Maurice et en Afrique* », annonce Cécile Nobile.



NPK, rappel

Le sigle NPK fait référence aux trois éléments essentiels à la nutrition des cultures à savoir : l'azote (N), le phosphore (P) et le potassium (K). Une carence d'un seul de ses trois éléments peut entraîner une baisse de rendement. C'est pourquoi il est essentiel de connaître le niveau de fertilité de sa parcelle en NPK afin de moduler la dose d'engrais à apporter. Une analyse de sol en laboratoire permet de connaître avec précision les doses de NPK à apporter.



Mon sol est-il acide ?

Un sol acide réduit la disponibilité des éléments nutritifs essentiels à la canne comme le phosphore, le potassium, le calcium et le magnésium. C'est pourquoi le pH est un facteur clé de la fertilité des sols tropicaux, souvent très acides. Là encore, une analyse de sol est le seul moyen fiable de connaître le pH de sa parcelle.



Les bons réflexes de l'intercampagne

Dernières interventions aux champs, entretien du matériel, déclarations et formalités, mises à jour réglementaires, recherche de coupeurs… Panorama des tâches à effectuer pendant l'intercampagne, pour bien démarrer la coupe.

Anticiper ses achats et ses projets

Chaque année à la même époque, les agriculteurs doivent se plonger dans l'univers administratif, souvent avec l'aide d'un conseiller, pour faire leur déclaration Télépac. Cette année, la période de télédéclaration des surfaces et des demandes d'aides débute le 1er avril et se poursuivra jusqu'au 18 mai 2026 (voir page 18). Il est désormais possible de bénéficier d'un « droit à l'erreur », qui permet de modifier sa déclaration jusqu'au 20 septembre (voir page 19).

La rigueur est de mise dans la gestion d'une exploitation, sous peine de voir les aides obtenues amputées d'une retenue. Celle-ci peut être importante si des anomalies sont constatées lors des contrôles, principalement effectués par la Daaf et l'Agence de Services et de Paiement (voir pages 20 et 21). L'heure est aussi à la recherche anticipée de solutions pour la coupe : recherche d'un prestataire (voir le cahier technique de Caro Canne n°60) ou de travailleurs saisonniers (voir page 16).

Le répit de l'intercampagne doit aussi être mis à profit pour préparer ses achats d'intrants et planifier ses projets et ses prochains investissements. L'équipement d'une parcelle pour l'irrigation fait partie des projets qui exigent de l'anticipation, tout comme une plantation, notamment si elle nécessite au préalable des travaux d'amélioration foncière assortis d'une demande d'aide. L'instruction d'un dossier peut durer de six mois à un an, incluant la durée de la discussion avec sa banque si un prêt est nécessaire. Et sans oublier que les travaux lourds sont interdits du 1er janvier au 31 mars, au nom des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales de La Réunion, qui imposent le maintien d'un couvert végétal du sol pendant cette période pluvieuse.

Renouvellement du Certiphyto

Chaque planteur doit être titulaire du certificat individuel Certiphyto pour avoir le droit d'acheter et d'utiliser des produits phytosanitaires. Pour les utilisateurs en exploitation agricole, la durée de validité du premier certificat varie selon la date à laquelle il a été obtenu :

- dix ans pour un Certiphyto obtenu entre 2009 et le 30 septembre 2016.
- cinq ans pour un Certiphyto obtenu depuis le 1er octobre 2016.

Le renouvellement du certificat est à prévoir au moins deux mois avant la date d'échéance figurant sur le document. L'intercampagne est un moment propice pour se mettre à jour. Pour rappel, Cinq centres sont agréés pour dispenser cette formation : le Pôle formation de la Chambre d'agriculture, la FDSEA de La Réunion, la FDGDON et le

Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Saint-Paul.

Attestation de régularité fiscale

L'attestation de régularité fiscale fait partie des pièces demandées pour tout dossier de demande d'aide. Elle fait souvent partie des éléments manquants qu'il faut se procurer en ur gence. Il est pourtant facile de l'obtenir, en remplissant le formulaire 3666 (Cerfa n° 10640 16). Ce formulaire peut être demandé au service des impôts ou téléchargé sur le site impot.gouv.fr.



Prévoir ses achats d'intrants avant le démarrage de la campagne pour travailler sereinement

Lutter contre l'enherbement pendant l'intercampagne

Le combat contre les adventices doit commencer précocement après la coupe, mais la vigilance doit ensuite être de mise pendant toute l'intercampagne.

L'application de produits herbicides de prélevée contre les graminées se fait idéalement 8 jours après la récolte de la parcelle, dans la mesure où le sol est humide, par la pluie ou l'irrigation. En l'absence de pluie, la levée des adventices n'est pas certaine ou se fait de façon échelonnée. Le produit reste plutôt à la surface du paillis, au risque de s'évaporer ou d'être détruit par les UV.

En repousse, sur une parcelle irriguée, il est recommandé de mettre en eau après l'application du traitement de prélevée, pour aider le produit à descendre au niveau du sol en traversant la couche de paille. Le processus de germination des graines de mauvaises herbes se produit en effet dans les premiers centimètres du sol. Sur une parcelle cultivée en pluvial, il convient d'attendre la pluie pour traiter. Il vaut mieux traiter aussitôt après la pluie, pour prendre de vitesse le processus de germination des mauvaises herbes. Pour cela, les produits doivent être disponibles sur l'exploitation et le matériel de pulvérisation opérationnel et bien réglé.

Pour apporter un traitement au meilleur moment, il est recommandé de s'approvisionner en produit à l'avance, en intercampagne, d'autant que les ruptures de stock sont toujours possibles.

Un traitement de prélevée est efficace pendant un mois et demi à deux mois après application. Si le planteur connaît bien sa parcelle et les mauvaises herbes qui y apparaissent habituellement, ce traitement peut être suffisant. Il faut néanmoins être vigilant et prêt à déclencher un traitement de post-levée si nécessaire. Une application de produit de post-levée est généralement suffisante pour une bonne maîtrise de la flore de dicots présente, mais nécessite souvent d'être accompagnée d'interventions ponctuelles d'arrachage manuel.

Une deuxième application peut être recommandée dans certains cas, si une forte pluie a lessivé le produit ou si certaines espèces, notamment des lianes, ont résisté à la première application.

Croiser les modes d'action de herbicides (par exemple un 2,4-D avec une mésotrione) a l'avantage d'éviter les phénomènes de résistance.

De même, il est préconisé d'actionner les leviers des méthodes de désherbage complémentaires à la lutte chimique, notamment le désherbage mécanique de l'inter-rang, ce dernier représentant les deux tiers d'une parcelle.

De même, maintenir au moins 12 tonnes de pailles par hectare, et plus si possible, est un bon moyen de lutte contre l'enherbement. Les planteurs qui enlèvent la totalité de leur paille pour la vendre perçoivent des revenus complémentaires immédiats, mais les effets des traitements supplémentaires qu'il devra effectuer sur sa parcelle ne seront pas compensés, d'où des pertes plus importantes que les gains immédiats.

« *Toutes ces recommandations sont déclinables pour chaque cas,* insiste Jean-Jo Esther, *ingénieur d'expérimentation en désherbage chimique à eRcane. Le plus important, c'est une présence régulière sur sa parcelle, pour bien observer ce qu'il s'y passe et intervenir rapidement, en localisé s'il le faut* ».

Plantes de services en renfort

La solution des plantes de services peut être recommandée sur une parcelle en attente de replantation, pour enrichir le sol et freiner l'apparition des adventices, ou jusqu'à trois mois après la plantation. Mise en œuvre un mois à un mois et demi après la récolte sur une parcelle en repousse : les plantes de service peuvent éviter un traitement de post-levée, mais attention tout de même au risque de concurrence avec la canne, dans le cas de plantes de service à croissance rapide qui peuvent lui faire de l'ombre et générer des pertes de rendement. Ces pertes peuvent être compensées par l'utilisation de plantes de services alimentaires, comme les voèmes ou les zantaques, qui peuvent générer des revenus supplémentaires.

À noter : l'expérimentation des plantes de services en canne à sucre est actuellement freinée par la pénurie de semences. Seules l'ARP (Association Réunionnaise de Pastoralisme) et la ferme semencière Flhorys de l'Armeflhor sont en mesure de fournir certaines espèces.



Intervenir le plus tôt possible à la repousse garantit une meilleure maîtrise des mauvaises herbes

Main d'œuvre saisonnière : bon à savoir

Le recrutement de coupeurs est un exercice de moins en moins simple. Tour d'horizon des quelques dispositifs mis en place pour le faciliter, avec la Chambre d'agriculture.

À l'approche de la coupe, nombre d'exploitations qui n'ont pas la possibilité de récolter mécaniquement cherchent des solutions de recrutement, alors que les salariés disponibles sur le marché sont de plus en plus rares. Le dispositif AIDES (Aide à l'Insertion Dans l'Emploi Saisonnier Agricole), prime de 600 euros versée aux saisonniers bénéficiaires du RSA qui signent un contrat d'au moins trois mois, ne devrait pas être reconduite au-delà du 31 mars 2026, deux ans après sa mise en place. Cette aide expérimentale, financée conjointement par le Conseil départemental et l'État, était versée par la Caf.

Il reste le dispositif R+, une aide départementale destinée à compenser la perte d'allocation (RSA et allocation logement) faisant suite à une reprise d'activité. Les contrats de saisonnier agricole font partie des reprises d'activité entrant dans le champ de cette mesure, qui prend la forme d'une allocation mensuelle versée sur la durée d'un parcours d'insertion éligible. NB : le montant total des revenus d'activité du ménage bénéficiaire du R+ durant le parcours d'insertion ne doit pas dépasser le montant du Smic net par mois

Aide au logement

Autre coup de pouce à la signature de contrats saisonniers par les bénéficiaires du RSA : l'aide au logement de 150 euros par mois, versée par Action Logement sur une durée maximale de quatre mois par an. Le logement occupé par le bénéficiaire doit faire l'objet d'un bail.

Les agriculteurs désireux d'en savoir plus sur le recrutement d'un travailleur agricole, permanent, en contrat à durée déterminée ou saisonnier, peuvent solliciter les conseillers Point Vert de la Chambre d'agriculture. Ils orientent les candidats employeurs sur le type de contrat le plus adapté à leur cas et les informent sur les obligations sociales.

Sur le site internet www.vertlemploi.re, les agriculteurs peuvent enfin publier des offres d'emploi et s'informer. L'association gestionnaire du site assure la mise en relation après réception des candidatures.

Groupement d'employeurs à l'étude

« *Les difficultés grandissantes de recrutement de salariés agricoles, notamment de saisonniers pour la coupe de la canne, nous conduisent à mener une réflexion sur la mise en œuvre d'un groupement d'employeurs*, indique Fabienne Law-Dune, responsable du département Entreprise de la Chambre d'agriculture. *Celui-ci prendrait en charge l'ensemble des démarches administratives (déclarations, bulletins de paie), en lieu et place de l'agriculteur, qui recevrait une facturation correspondant au temps de travail réalisé* ». Cette solution nécessite au préalable l'identification et la formation d'un groupe de travailleurs. Elle suppose également la mobilisation de moyens financiers afin de structurer le groupement d'employeurs et d'en assurer l'animation.

Ce groupement pourrait par ailleurs avoir vocation à fournir de la main-d'œuvre à d'autres filières, en complément de la canne, afin d'offrir aux salariés un volume de travail plus important et plus régulier à l'année.

Autre piste à l'étude : le maintien du RSA pendant la période d'emploi de son bénéficiaire, à l'image de l'expérimentation menée dans le département de la Dordogne, en métropole. Ce dispositif local mis en place en 2019 permet de cumuler RSA et revenus agricoles dans la limite de 300 heures par an.

Trois matinées de l'emploi en juin

La Chambre d'agriculture organise chaque année des Matinées de l'emploi destinées aux salariés, demandeurs d'emploi et exploitants agricoles (employeurs ou futurs employeurs), en présence de ses partenaires : France Travail, CGSS, Caf, Daaf, service de remplacement… Ces matinées permettent de partager les informations sur le recrutement et de mettre en relation des travailleurs et des exploitants. En cas d'absence de l'exploitant, la Chambre assure les entretiens, la sélection et la mise en relation.
Trois matinées sont programmées en juin 2026 :

- le 3 juin au Pôle canne de Tamarin
- le 4 juin à la Chambre d'agriculture de Saint-Benoît (Pôle canne de Beaufonds)
- le 5 juin au Pôle canne de Casernes



Matériel : le temps de l'entretien et des révisions

Le matériel de l'exploitation doit être en parfait état de marche quand débute la coupe. L'intercampagne laisse le temps d'effectuer toutes les opérations nécessaires de maintenance.

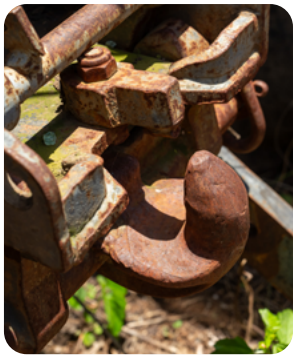
Après la dernière livraison de cannes de la campagne, le temps est à la maintenance de son matériel. L'intercampagne doit être mise à profit pour réaliser une inspection de l'état général des engins et outils, à commencer par celle du tracteur. Nettoyage, graissage, stockage à l'abri du soleil et de la pluie : tout le matériel de l'exploitation doit être traité de la sorte pendant les mois où il n'est pas utilisé. Il est conseillé de remiser le tracteur avec un bac à fioul plein afin de limiter le phénomène de condensation.

Un tracteur est conçu pour fonctionner pendant 10 000 heures et peut donc durer de longues années, à condition d'être entretenu et révisé régulièrement. Une révision chez le concessionnaire coûte assez cher, certes, mais permet de garder le matériel à niveau, avec les conseils d'un expert.

La remorque doit être vérifiée et entretenue : son système d'attelage, ses feux, ses pneus… Un test de freinage à vide n'est jamais inutile avant le début de la campagne.

Un conseil dispensé par Vladimir Barbet-Massin, responsable de la mécanisation à eRcane : « *Pour toutes vos machines, n'hésitez jamais à lire les notices. Elles vous aideront à comprendre leur fonctionnement, à vous procurer les outils nécessaires à leur entretien si vous préférez vous en charger vous-même, à planifier les révisions …* »

Crochets de remorque : attention à l'usure





À gauche, un crochet usé. L'usure a créé un espace trop important, la remorque risque de se relever au moment de benner. À droite, un crochet en bon état, avec verrouillage hydraulique, garantie de sécurité.

Il convient également d'entretenir avec attention son épandeur d'engrais. L'azote notamment est très corrosif. L'épandeur doit être nettoyé, graissé et repeint régulièrement, pour empêcher la rouille de s'installer.



La rouille progresse rapidement sur un épandeur d'engrais non utilisé.

Faites contrôler votre pulvérisateur

L'absence d'attestation de contrôle des pulvérisateurs devient un motif fréquent de pénalités lors des contrôles des exploitations. Depuis 2023, les appareils de plus de 5 ans doivent être contrôlés, et ensuite tous les 3 ans. La société ODF a été agréée pour effectuer ces contrôles à La Réunion. L'intervention de son technicien spécialisé, Grégory Clain, est facturée de 225 à 325 euros selon les matériels, auxquels s'ajoutent des frais de déplacement qui peuvent être mutualisés si plusieurs contrôles sont programmés le même jour dans le même secteur.

Lors du contrôle, le bon réglage de l'appareil est également vérifié, pour éviter des pertes coûteuses au moment du traitement. Le manomètre est aussi un équipement à vérifier. Sa graduation doit être lisible et précise. Si le manomètre de votre pulvé est trop petit, demandez au vendeur du matériel de la changer pour un plus grand.

Les pulvérisateurs sont des matériels fragiles : ce sont les premiers à nettoyer et mettre à l'abri après utilisation et pendant l'intercampagne, dont il faut également profiter pour vérifier le débit des buses, qui doit être identiques pour toutes.



Un manomètre trop petit est difficilement lisible depuis la cabine du tracteur.

Bien effectuer ses démarches administratives

La télédéclaration Pac est un moment important de l'intercampagne, période qui doit être mise à profit pour améliorer sa connaissance des dispositifs d'aides et des contrôles liés.

Les demandes pour bénéficier des MAEC ou des diverses aides se font principalement au moment de la télédéclaration des surfaces sur Télépac. Cette année, la période de télédéclaration s'ouvre le 1er avril et se poursuit jusqu'au 18 mai inclus. Un dépôt tardif de déclaration est accepté, jusqu'au 12 juin, mais avec une pénalité de 1% par jour ouvré.

Les agriculteurs doivent déclarer les surfaces cultivées, les surfaces temporairement non exploitées, les surfaces en friche, mais également les surfaces non cultivées, occupées par des bâtiments agricoles, chemins, plateformes de compostage...). Les surfaces déclarées cultivées doivent être réellement exploitées. Comme ces surfaces servent de base au calcul de nombreuses aides, il convient d'être vigilant sur la surface exacte déclarée et sur la culture présente dans la parcelle. « *Toute inexactitude aura des conséquences sur le niveau des aides voir entraînera des pénalités financières, sans préjuger des suites judiciaires qui pourraient être mises en œuvre* », précise la Daaf.

Il convient d'être vigilant sur les critères d'éligibilité et les obligations qui sont attachées à chaque aide et qui font l'objet de contrôles (voir pages suivantes). À noter : la demande d'aide à la production de canne et de son reliquat se fait encore sur format papier.

L'aide aux surcoûts se fait en cochant la case « aide aux surcoûts » sur Télépac. Pour cette aide, une attention particulière est portée sur les rendements des exploitations. Des contrôles sur place sont effectués, notamment chez les planteurs qui ont des faibles rendements, afin de vérifier l'état des parcelles et de modifier le cas échéant le Registre Parcellaire Graphique.

L'aide Posei à la tonne de canne livrée et l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel se demandent également en cochant les cases correspondantes sur Télépac, et en fournissant les pièces administratives correspondantes.



La tenue du Carnet d'enregistrement des pratiques est obligatoire pour tous exploitant

Les recommandations de la Daaf

- Tenir à jour son cahier d'enregistrement des pratiques et son registre phytosanitaire qui permet la traçabilité des traitements (registre au format numérique obligatoire à partir de 2027, voir page 9).
- Actualiser sa déclaration de surfaces pour qu'elle reste cohérente avec les parcelles réellement cultivées.
- Vérifier la conformité de son système d'irrigation (autorisations, relevés de volumes).
- S'informer sur les règles environnementales et les respecter : Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales, stockage des produits phytopharmaceutiques, validité de son Certiphyto.
- Anticiper les contrôles en signaler toute modification parcellaire ou culturale, entretenir en permanence les parcelles cultivées, en justifiant les rendements élevés et en s'assurant de la cohérence entre ses livraisons et les surfaces déclarées. Les rendements élevés seront expertisés afin de s'assurer de la provenance des cannes.
- Suivre les formalités déclaratives et s'assurer de déclarations sociales et fiscales conformes.
- Demander à la Daaf une « autorisation d'exploitation » pour toute nouvelle parcelle mise en culture, si possible avant la télédéclaration des surfaces. Cette autorisation est notamment nécessaire pour percevoir l'aide à la production.

Bien tenir son carnet de culture

« Carnet de culture », « cahier d'enregistrement des pratiques », « cahier d'exploitation », ... il peut prendre des noms et des formes différentes, mais sa tenue est obligatoire sur toute exploitation agricole bénéficiant d'aides publiques. Le plan de l'exploitation doit y être dessiné, en faisant apparaître chaque parcelle (ou « îlot »), son numéro, sa surface et la culture (voire la variété) qui y a été plantée. Ainsi, pour la production de canne, chaque numéro de parcelle, les informations suivantes doivent être reportées :

- Traitements de désherbage chimique (date, nom de l'herbicide, dose pour 600 l d'eau, par appareil ou à l'hectare, matériel utilisé). Ces données serviront à l'ASP pour calculer l'Indice de Fréquence des Traitements.
- Interventions de désherbage manuel (date, principales adventices arrachées).
- Apports de fertilisants minéraux (date, produits utilisés, doses à l'hectare).
- Apports de fertilisants organiques (idem).
- Traitements raticides (date, produit, dose).
- Épaillage manuel (date, en cours de cycle ou après la coupe, préciser si utilisation d'un peigne sur coupeuse péï pour épailler, et si fanage de la paille).
- Plantation : des informations complètes doivent être fournies sur cette opération, afin d'assurer sa traçabilité dans le cadre la demande d'aide Feader. Au-delà de l'identification de la parcelle et de sa surface, faire figurer toutes les interventions (broyage préalable des souches, travail du sol, faux-semis, apport d'écume, de cendre, de chaux), la variété plantée, la quantité de boutures utilisée, l'apport de Betel, d'engrais, le rebouchage (manuel ou mécanique), la mise en place éventuelle de matériel d'irrigation... Un carnet de culture peut être dématérialisé, sur un ordinateur ou un smartphone. À noter : la Chambre d'agriculture propos une prestation, payante depuis fin 2025 (coût 70 euros par an), incluant un carnet de culture sur papier et un accompagnement à sa bonne tenue par un technicien.

Les attestations de l'Amexa

Elles sont à récupérer sur le site www.reunion.msa.fr en se connectant à l'espace privé que possède chaque cotisant, puis en sélectionnant « Mes attestations professionnelles » dans les services pro.

Si l'exploitant est à jour de ses cotisations au 1er janvier de l'année, il obtient son attestation en temps réel. Sont téléchargeables : les attestations d'affiliation, de cessation d'activité, de régularité au regard du paiement des cotisations sociales, du régime d'assurance vieillesse obligatoire et du fonds d'assurance Vivea. Si l'exploitant n'est pas à jour de ses cotisations, sa demande est traitée par le service de la MSA. L'attestation ou la réponse est transmise par mail.

Les contrôles de la Deets, de la CGSS et de la Caf

Le respect du droit du travail sur les exploitations agricoles fait l'objet de contrôles effectués par la Direction de l'Economie de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (Deets). Les principaux points vérifiés sont la légalité des embauches, la déclaration des travailleurs et le respect du droit sur les conditions de travail.

Les infractions peuvent donner lieu à des amendes et des poursuites, mais aussi au retrait des aides soumises à la conditionnalité sociale de la Politique Agricole Commune. La Caisse Générale de Sécurité Sociale effectue pour sa part des contrôles des déclarations sociales, qui seront rectifiées en cas d'anomalies et donneront lieu des amendes en cas de fraude.

Depuis l'année dernière, les contrôles de la Caisse d'allocations familiales ont été intégrés à la coordination globale des contrôles par la Daaf.

Les contrôles des aides Feader par l'ASP

Au-delà du périmètre du Système Intégré de Gestion des Contrôles (voir pages suivantes), l'Agence de Services et de Paiement effectue également des contrôles des aides du Feader. C'est notamment le cas de l'aide à la plantation. Un pourcentage de dossiers fait l'objet d'un contrôle avant le versement final de l'aide. À ce stade, le CTICS et le Département ont déjà vérifié certains points, comme les variétés utilisées où l'apport de Betel. L'ASP vérifie pour sa part la surface plantée et la bonne tenue du carnet d'exploitation. Un compte-rendu du contrôle est rédigé, le planteur en reçoit un exemplaire. Après un délai de dix jours, l'information est remontée au Département. En 2025, environ 200 exploitations ont été contrôlées dans ce cadre.

Vous avez droit à l'erreur

Un principe de droit à l'erreur, identique à celui qui existe pour la déclaration de revenus, a été mis en place avec la programmation 2023-2027 des aides européennes. Le droit à l'erreur peut être actionné entre le moment de la signature de la télédéclaration Pac et le 20 septembre suivant. Il peut l'être à l'initiative du planteur, s'il détecte de lui-même une erreur dans sa déclaration ou pour signaler une modification nécessaire (changement de culture, accident sur l'exploitation) à condition qu'il n'ait pas déjà été informé d'un contrôle sur place à venir. Avant le 20 septembre, l'administration peut également rappeler à un agriculteur l'existence du droit à l'erreur, par exemple si elle constate une anomalie dans le parcellaire ou le type de culture déclaré, ou une incohérence dans la déclaration, suite à la vérification d'autres critères liés aux aides.



Contrôle des pulvérisateurs obligatoire : au bout de 5 ans après mise en service, puis tous les 3 ans

Pour chaque aide, se préparer aux contrôles, éviter les pénalités

L'attribution d'aides publiques entraîne un contrôle de leur utilisation. Un respect du cahier des charges lié à chaque mesure d'aide est nécessaire pour éviter les pénalités qui s'appliqueront en cas de non-conformité constatée.

Chaque année, la Daaf, l'Agence de Service et de Paiement (ASP) et la Deal effectuent des contrôles sur les exploitations agricoles bénéficiant d'aides publiques. S'y ajoutent des contrôles réalisés par la CGSS, la Caf et la Direction du travail. Depuis le 1er janvier 2025, la Daaf est chargée de la coordination de l'ensemble des contrôles, conformément à la volonté gouvernementale d'alléger la pression sur les exploitations. Dorénavant et sauf cas exceptionnel, une exploitation ne peut être contrôlée qu'une fois par an.

En 2025, 1 245 contrôles ont été effectués, toutes cultures et élevages confondus. Une charte des contrôles sera élaborée en 2026, en concertation avec la Chambre d'agriculture et les différents corps de contrôles.

Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels (ICHN)

Contrôles possibles et points vérifiés

Contrôles effectués par l'ASP.

- Contours des îlots et mesurage
- Réalité de la culture et absence de friche sur les parcelles déclarées en exploitation
- Cohérence des déclarations

Pénalités en cas de non-conformité

Réduction de 1% à 100% du montant de l'ICHN et conséquences possibles sur les autres aides liées (notamment l'aide aux surcoûts).

Aide à la production

Contrôles possibles et points vérifiés

Contrôles effectués par la Daaf.
Rendements élevés (les cannes livrées doivent provenir des parcelles déclarées éligibles).
Rendements supérieurs à 120 t/ha : vérification de l'état des parcelles et de l'itinéraire technique (apports en engrais, traitements, irrigation).
En 2025, sur 38 contrôles, 8 ont donné lieu à des rectifications du tonnage déclaré.

Conséquences en cas d'anomalie avérée

Le tonnage éligible est ramené à 120 t/ha pour le calcul des aides, voire en dessous selon les cas.

Aide à la tonne de canne livrée (ACTL)

Contrôles possibles et points vérifiés

Contrôles effectués par la Daaf pour l'Odeadom.
Déclaration des surfaces (cohérence avec le terrain).
Quantités produites (cohérence avec les surfaces déclarées).
Justificatifs de livraison (tickets de pesée conformes aux attestations de tonnage).
Rendements déclarés (vérification de la cohérence).
Relevés bancaires (en cas de contrôle des paiements).
En 2025, des anomalies ont été constatées lors de 31% des contrôles, principalement des incohérences entre la déclaration de surface et les constats de terrain, ainsi que des absences de justificatifs des quantités livrées.

Conséquences en cas d'anomalie avérée

Rectification du tonnage éligible pour le calcul de l'aide avec application de pénalités.

Aide aux surcoûts

Contrôles possibles et points vérifiés

Contrôles effectués par la Daaf.
Enherbement excessif (plus de 85% de couverture herbacée) sur les parcelles en friche ou non entretenues. Le niveau d'enherbement est estimé visuellement : faible à moyen (de 0% à 30% d'enherbement), moyen à fort (de 30% à 50% d'enherbement), fort à très fort (de 50% à 85% d'enherbement), très fort à total (de 85%à 100% d'enherbement, parcelle non conforme).

Conséquences en cas de parcelles non entretenues

Après correction du Registre Parcellaire Graphique, et requalification de la parcelle enherbée à 85% ou plus : réduction de la surface éligible aux ICHN, avec une pénalité pour l'écart de surface qui en résulte, non-versement de l'aide aux surcoûts sur la surface concernée.
Pour les parcelles mal entretenue (entre 50 et 85% d'enherbement) : nouveau contrôle l'année suivante, parcelle déclassée en cas de non exploitation si elle est toujours déclarée en canne dans le RPG.



Conditionnalité

Rappel : la *conditionnalité* des aides s'applique à l'aide à la production, à l'ATCL et à l'ICHN, ainsi qu'aux aides aux investissements du Feader. Elle s'applique à la totalité de l'exploitation : une anomalie constatée, même sur un atelier de production non aidé , entraîne une pénalité sur la totalité des aides directes. Les pénalités sont proportionnelles à la gravité, à l'étendue, à la répétition et au caractère intentionnel de l'anomalie. Les contrôles sont effectués sur les exploitations de plus de 10 hectares.

Conditionnalités Environnement

Contrôles possibles et points vérifiés
Contrôles effectués par la Deal.
Irrigation : récépissé de déclaration ou d'autorisation de prélèvement, moyens de mesure/enregistrement des volumes prélevés.
Rejet de substances interdites dans les sols.
Distance de 35 m pour le stockage des effluents près des points d'eau.
Dispositifs anti-pollution (clapet antiretour, potence) sur les pulvérisateurs.
Stockage de produits phytosanitaires dans un local dédié.

Conditionnalités Environnement

Réduction de 1% à 100% sur les aides soumises à la conditionnalité.

Conditionnalités Environnement

Contrôles possibles et points vérifiés
Contrôles effectués par la Daaf.
Contrôle technique conforme des pulvérisateurs
Utilisation d'un pulvérisateur conforme aux dates d'épandage.
Utilisation de produits phytosanitaires (PPP) avec AMM (Autorisation de Mise sur le Marché).
Respect des doses et des délais avant récolte, ou autres mentions de l'étiquette.
Équipements de Protection Individuelle.
Présence de buses anti-dérive.
Respect des règles de protection des abeilles (pas de traitement en période de floraison).
Présence d'un local dédié et sécurisé pour les PPP, tenue du registre phytosanitaire, respect des règles de gestion des déchets (EVPP, PPNU).
Certiphyto valide pour l'applicateur.

Pénalités en cas de non-conformité

Réduction de 1% à 100% sur les aides soumises à la conditionnalité et sanctions administratives (voire pénales pour les infractions graves, comme l'utilisation de produits interdits).
Sur ces 5 dernières années, 45 % des inspections menées font l'objet de constats de non-conformités jugées majeures.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques Canne

Contrôles possibles et points vérifiés

Contrôles administratifs effectués par la Daaf sur la base des déclarations Télépac, contrôles sur place effectués par l'ASP.
Tenue du cahier d'enregistrement des pratiques sur chaque parcelle engagée (traitements phytosanitaires, interventions manuelles et mécaniques).
Attestations de l'organisme de collecte des EVPP et des PPNU.
Factures d'achat de produits phytosanitaires.
Mise en œuvre des techniques alternatives de gestion de l'enherbement sur l'inter-rang et les abords de chaque parcelle engagée (contrôle visuel).
Maintien de la culture de canne à sucre au moins 4 années sur les 5 de l'engagement, sur chaque parcelle engagée (contrôle administratif).

Pénalités en cas d'anomalies

Anomalies caractérisées en fonction de leur importance, application d'un coefficient de réduction de l'aide.

Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

Contrôles possibles et points vérifiés

Les planteurs bénéficiaires d'aides de la Politique Agricole Commune doivent respecter les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales définies pour La Réunion.
Contrôles administratifs effectués par la Daaf sur la base des déclarations Télépac, contrôles sur place effectués par l'ASP.
BCAE à respecter plus particulièrement par les planteurs de canne :
Interdiction du brûlage des résidus de culture (BCAE 3), dérogations possibles.
Création de bandes tampons végétalisées de 10 m le long des cours d'eau (BCAE 4).
Maintien d'une couverture végétale des sols du 1er janvier au 31 mars (BCAE 6).
Autres BCAE à respecter : maintien du couvert végétal sur les zones en pente et aux abords des ravines (BCAE 5), maintien du paysage (haies, bosquets, mares...), interdiction de tailler et couper les haies et les arbres du 1er novembre au 1er mars (période de nidification des oiseaux, dérogations possibles BCAE 8).

Pénalités en cas de non-conformité

Réduction de 1% à 5% des aides au premier constat de la non-conformité.
Réduction de 3%, 9% ou 15% des aides pendant trois ans au deuxième constat de la non-conformité.



États Généraux de la canne : vers une feuille de route commune



Après les États Généraux de la canne de juin dernier, quatre groupes de travail ont été mis en place et une feuille de route est en cours d'élaboration. En ligne de mire, la négociation de la prochaine Convention canne.

« *Tous les acteurs jouent le jeu et tirent dans le même sens dans l'intérêt supérieur des planteurs et de la filière* ». Directeur général des services de la Chambre d'agriculture de La Réunion, Johny Apaya se montre optimiste en évoquant l'avancée des travaux faisant suite aux États Généraux de la canne à sucre. La journée de restitution de ces États Généraux, organisée le 20 juin 2025 à Stella Matutina (Saint-Leu), avait rassemblé près de 400 personnes et l'ensemble des parties prenantes.

Cette journée constituait de fait une première étape, un jalon qui a permis, après un long travail de consultation des différents acteurs, de dresser un diagnostic de l'état de la filière, ses atouts mais aussi ses défis. Il s'agit désormais de proposer des solutions concrètes et si possible rapides. Notamment dans l'optique de la future Convention canne qui doit être négociée en 2027 pour s'appliquer à partir de 2028. L'enjeu : proposer une feuille de route commune, faisant consensus.

Quatre groupes de travail, quatre thématiques

Pour l'élaborer, des groupes de travail ont été mis en place dans la foulée des États Généraux. Au nombre de quatre, ils reprennent les grandes thématiques abordées durant les tables-rondes des États Généraux : le foncier (piloté par le Département et la Safer), les itinéraires techniques (piloté par la Chambre d'agriculture et le CPCS), les enjeux économiques (piloté par le CPCS) et les enjeux sociaux et sociétaux (piloté par la Région et la DAAF). Ces groupes de travail sont, chacun, composés d'une dizaine d'acteurs de la filière qui se réunissent régulièrement depuis le second semestre 2025.

« *L'objectif est de proposer des solutions concrètes et de prioriser des actions, notamment en fonction des niveaux de prise de décision,* explique Johny Apaya. *Il faut cibler les domaines sur lesquels nous pouvons agir localement et à court terme tout en travaillant à moyen et long termes aux niveaux national et européen* ».

La synthèse des États Généraux avait débouché sur une liste de 145 actions sur lesquelles planchent aujourd'hui les groupes de travail. « *Suite aux États Généraux, nous avons accueilli de nouveaux acteurs comme France Travail et l'Armeflhor (Association réunionnaise pour la modernisation de l'économie fruitière, légumière et horticole), notamment pour aborder des thématiques comme l'enseignement et l'emploi agricole* », précise Johny Apaya.

Une feuille de route courant 2026

A l'issue des travaux, une feuille de route sera publiée « *courant 2026* », assure Johny Apaya. « *Le principal défi est de retrouver un niveau de production entre 1,6 et 1,8 million de tonnes de canne par an et de garantir un revenu à l'ensemble des maillons de la chaîne, à commencer par les planteurs* », insiste-t-il. Parmi les pistes privilégiées, il y a évidemment le sujet de la productivité mais aussi la question du foncier consacré à la culture de la canne et sa complémentarité avec les autres filières agricoles.

« *L'image de la filière est également un enjeu important,* précise par ailleurs le DGS. *À La Réunion, tout le monde a un avis plus ou moins éclairé sur la culture de la canne à sucre, il est donc primordial que les acteurs s'entendent et se coordonnent. Faire en sorte que tout le monde se parle, c'est notre rôle à la Chambre d'agriculture* ».

Une fois cette feuille de route validée et publiée, l'enjeu sera alors de la diffuser le plus largement possible, notamment auprès des planteurs. « *Depuis le début des États Généraux de la canne, les planteurs sont pleinement associés au processus,* assure Johny Apaya . *Ils participent d'ailleurs activement aux groupes de travail. Tous ont beaucoup de questions et attendent légitimement des réponses* ».

Estelle Deniel, formatrice



Estelle Deniel, formatrice à la FDSEA, organise chaque année des sessions consacrées à la conduite des coupeuses péï. Objectif : limiter la perte de richesse inhérente à la coupe mécanique en cannes longues.

« *L'idée est de mettre en avant le savoir-faire des agriculteurs, de transmettre les bonnes pratiques et de mettre les personnes formées en confiance.* » Formatrice au sein de la FDSEA, Estelle Deniel organise des sessions juridiques et techniques, sur la transformation de produits alimentaires ou sur les produits phytosanitaires. « *L'enjeu est de répondre aux besoins des agriculteurs* », souligne celle qui propose un panel de 60 formations.

Depuis 2022, une fois par an, une dizaine d'agriculteurs sont formés à l'utilisation de la coupeuse péï. « *Beaucoup d'agriculteurs se sont équipés faute de main d'œuvre pour la coupe manuelle. Certains ont profité des aides à l'achat pour investir dans cette machine, mais sans forcément savoir bien l'utiliser. Car la technique est complexe* », souligne Estelle Deniel. Dans le même temps, d'autres agriculteurs, autodidactes, sont parvenus à bien maîtriser cet outil. L'idée est donc que ces derniers transmettent leur savoir-faire aux premiers.

D'autant qu'il y a plusieurs façons de couper la canne avec la coupeuse, en fonction des types d'engins et des modèles de têtes de coupe choisies. La FDSEA fait donc le choix de mobiliser au moins deux agriculteurs par session afin de présenter les différentes techniques. « *On présente ainsi des machines différentes, qui coupent en fonction des besoins de chacun. Certains vont privilégier le tonnage, d'autres la richesse en sucre. Tous les agriculteurs ne vont pas chercher la même qualité de coupe* », poursuit la formatrice. Pour limiter la perte de richesse, « *les agriculteurs expliquent comment couper de manière à perdre le moins de sucre possible* », souligne-t-elle. Autre enjeu : trouver des agriculteurs qui acceptent que les personnes formées puissent s'exercer sur une de leur parcelle. « *L'idéal est de trouver un vieux carreau de cannes, pour que les agriculteurs puissent apprendre* », poursuit Estelle Deniel.

Chaque année, la responsable de la formation reçoit tous les types de profils : des jeunes qui et reprennent l'exploitation de leurs parents, des personnes proches de la retraite qui ne peuvent plus couper à la main et ne parviennent pas à trouver des coupeurs, des agriculteurs qui reviennent parfois plusieurs fois en formation ! Certains veulent également se former avant de s'équiper, afin de savoir si la machine leur convient.

Cette année, elle a également reçu trois femmes. « C'était beaucoup plus rare auparavant », confie Estelle.

« Je peux continuer à exercer mon métier »

Pour mettre en avant les agricultrices, la FDSEA a d'ailleurs créé un « trophée des agricultrices. » Cette année, c'est Véronique Morel, cannière de Saint-Joseph, qui a reçu le trophée de l'innovation. Après une opération des mains, l'agricultrice ne pouvait plus couper elle-même ses cannes. Elle a alors suivi la formation sur la coupeuse canne péï en juillet dernier et a su adapter son exploitation à sa situation. « *Je suis installée depuis 2010 et j'ai toujours fait la coupe à la main,* confie Véronique Morel, 56 ans, qui possède 9 hectares de cannes. *Mais à cause de mon problème de santé, les médecins m'ont dit que je ne pourrais plus exercer mon métier. Je ne voulais pas abandonner, j'ai donc voulu apprendre à utiliser la coupeuse péï, que je ne connaissais absolument pas. La formation m'a permis d'avoir moins peur et d'adopter les bonnes techniques. Et aujourd'hui, j'ai moins de problèmes aux mains et je peux continuer à exercer mon métier* ».

Et au-delà de la pratique avec leurs pairs durant la formation, les agriculteurs rencontrent également des intervenants. « *Nous avons par exemple fait intervenir Frédéric Hoareau (un mécanicien-artisan qui a travaillé à l'évolution de la coupeuse péï pour améliorer la qualité de la récolte, ndlr), afin qu'il partage son expérience. On fait également intervenir des spécialistes de la maintenance et de la sécurité ou des mécaniciens* », énumère Estelle Deniel. Pour les agriculteurs, la formation peut être financée par le fonds Vivéa.



AMENDA

L'outil d'aide à la fertilisation tropicale

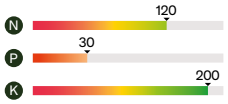
Amenda est une application gratuite en ligne qui aide les agriculteurs à optimiser leurs apports de fertilisants conventionnels ou alternatifs.

Poser un diagnostic de fertilité du sol

À partir d'une analyse de sol de laboratoire et de la géolocalisation de la parcelle, Amenda évalue trois piliers de la fertilité des sols.

Fourniture du sol en NPK

Pour repérer une déficience et moduler la dose de fertilisant à apporter..

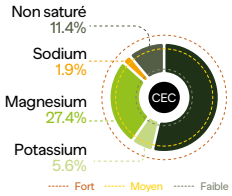


Acidité et capacité d'échange

Pour savoir s'il faut chauler et apporter du Ca ou du Mg.

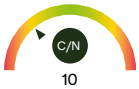


4
Votre sol est acide



Statut organique

Pour adapter la quantité et le type de matière organique à apporter.



10
L'activité biologique de votre sol est rapide

Etablir un plan de fertilisation

Amenda vous permet d'optimiser les apports nutritifs tout en respectant l'environnement.

Doses NPK à apporter

En fonction des besoins de la culture, de la fourniture du sol et de l'efficience des fertilisants,

N **Azote** 182 kg N

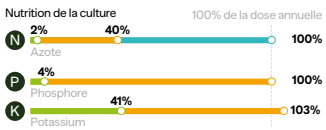
P **Phosphore** 128.2 kg P_2O_5

K **Potassium** 300.7 kg K_2O

Choix des apports

L'utilisateur peut choisir un ou plusieurs fertilisants disponibles sur son territoire. Amenda fournit alors la quantité optimale correspondante.

Apports	Catégories	Doses ha
Vitesse de distillerie	Résidue urbain et agro-industriel	7,6 t
Lisier de porc	Effluent d'élevage	58,1 t
46-0-0, Urée 46 granulé	Engrais commerciaux	236,2 kg



Fertiscore

Amenda évalue le plan de fertilisation choisi en fonction de trois critères.



Essayez Amenda

amenda.smartis.re



Amenda a été co-construit par 20 acteurs de la fertilisation des DOM qui partagent leurs connaissances dans le cadre du projet :

Amenda est actuellement utilisable à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe pour les filières canne-à-sucre, maraichage et prairie.

Soutenu par

BOUCLAGE Recyclage, Fertilisation, Impacts Environnementaux

QUALI Tropic

RITA Réseaux d'innovation et de transfert agricole dans les outre-mer

Financé par

FranceAgriMer Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

ODEADOM